



Emprunt sur une maison qui m'appartient pas

Par **tomocone**, le **28/03/2012 à 12:11**

Bonjour, j'ai fait construire avec mon compagnon (nous étions pacsés), le terrain a été acheté dans son nom mais l'emprunt de construction dans les 2 noms. Nous nous sommes séparés il y a un an, mon nom apparaît toujours sur l'emprunt, je ne rembourse plus mais je voudrais que la banque m'enlève de l'emprunt car si monsieur ne peut plus la rembourser il se retournera contre moi, et si je décède celle-ci sera remboursée et lui appartiendra. La banque n'accepte pas qu'il soit seul sur l'emprunt!!! Quelle solution me proposez-vous ?

Par **amajuris**, le **28/03/2012 à 18:38**

bonjour, la banque n'a aucune obligation de vous enlever du prêt même si la maison appartient à votre concubin puisqu'il est seul propriétaire du terrain. Vous avez emprunté à deux avec une clause de solidarité donc effectivement si votre ex concubin ne rembourse plus, la banque se retournera contre vous. La banque préfère avoir une garantie sur deux têtes que sur une seule. Vous pouviez faire 2 emprunts. Si la banque maintient son refus, je ne vois pas de solution.

Par **tomocone**, le **28/03/2012 à 18:48**

Cela voudrait dire que pendant 25 ans je suis bloqué pour faire le moindre emprunt!!!! La banque, ni le notaire nous avaient averti que je ne serai jamais propriétaire de la maison!!!!

Par **amajuris**, le **28/03/2012 à 19:03**

bjr,rnje suis surpris que le notaire ne vous ait pas averti que le terrain étant à votre ami, la maison construite dessus lui appartiendrait surtout que vous étiez simplement pacsés.rnvotre situation est délicate mais il ne faut pas toujours reporter la faute sur les autres même si les professionnels ont un devoir de conseil et d'information.rnpourquoi avoir acheter le terrain au seul nom de votre ex ?rncdt

Par **tomocone**, le **28/03/2012 à 19:28**

tt simplement parce que j'avais un dossier de surendettement qui n'était pas clôturer et l'on voulait absolument ce terrain